



Politique Santé et sécurité

Clayens

Chez Clayens, nous reconnaissons notre responsabilité en tant qu'acteur de la plasturgie face aux enjeux environnementaux et de santé et sécurité.

Notre engagement porte sur le respect de la réglementation, la diminution des accidents de travail et des maladies professionnelles et l'amélioration continue des conditions de travail de nos collaborateurs.

Ces engagements s'inscrivent dans notre vision de responsabilité sociétale de notre entreprise et reflètent nos valeurs d'innovation responsable et de respect des personnes.

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel Clayens, rassemblant près de 5 000 collaborateurs répartis au sein de nos sites de production en Europe, Afrique du Nord et Amérique du Nord.

Conformément aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies, nous nous engageons à évaluer en permanence les résultats et à mettre en œuvre des stratégies d'amélioration continue.

Dans notre démarche d'identification de ces risques et opportunités, nous avons réalisé une matrice de double matérialité qui nous a permis de définir les enjeux et objectifs listés ci-dessous.

La prévention des risques professionnels est un enjeu majeur pour Clayens afin de garantir la santé, la sécurité et l'intégrité physique de l'ensemble de ses collaborateurs sur nos sites industriels. Nous nous engageons à renforcer notre démarche d'identification, d'évaluation et de réduction des risques afin de diminuer durablement les accidents du travail et leur gravité.



• Améliorer notre prévention du risque au travail

- 100% des sites ayant fait l'objet d'une évaluation des risques professionnels à fin 2030
- Renforcer la prévention de nos accidents de travail pour atteindre un taux de fréquence inférieur à 10 à fin 2028
- Réduire l'impact de nos risques pour atteindre un taux de gravité inférieur à 1 à fin 2028

Les maladies professionnelles, et en particulier les troubles musculo-squelettiques, constituent un risque important dans nos activités industrielles et peuvent avoir des impacts durables sur la santé de nos collaborateurs. Clayens s'engage à prévenir ces risques en identifiant les situations de travail critiques et en maintenant un niveau élevé de protection de la santé au travail.



• Réduire le risque de maladies professionnelles

- Maintenir notre indice de maladies professionnelles inférieur à 6 à fin 2030
- 100 % des sites ayant identifiés leurs postes critiques en termes de TMS à fin 2030

La santé et la sécurité de nos clients sont indissociables de la qualité et de la fiabilité des produits et services fournis par Clayens. Nous nous engageons à maîtriser les risques liés à l'utilisation de nos produits afin de prévenir tout incident ou alerte pouvant affecter la sécurité de nos clients.



• **Maîtriser notre impact sur la santé et la sécurité des clients**

- Aucun incident client lié à la sécurité à fin 2028
- Aucune plainte ou alerte liée à la sécurité à fin 2028

Cette politique santé et sécurité est dirigée et mise en œuvre par notre EVP Industry, responsable des opérations, qui est également responsable de son application au plus haut niveau. La cellule HSE groupe soutient le responsable des opérations dans la supervision et le suivi des progrès. Elle évalue semestriellement les performances, identifie les axes d'amélioration et garantit l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Cette politique est communiquée à tous les employés lors de leur arrivée chez Clayens et reste accessible sur le site intranet de l'entreprise. Une révision à minima annuelle est effectuée pour contrôler la pertinence des objectifs ou en cas de changement majeur dans nos opérations.

Genas, le 12/01/2026

Président Directeur Général

Eric PISANI



EVP industry

Eric MANNESSIER



Date de révision	Révisée par	Motif des révision
12/01/2026	C.Lachaze	Révision annuelle
17/01/2025	N.Tavares	Refonte de la politique
15/01/2024	N.Tavares	Révision annuelle
17/01/2023	N.Tavares	Modification des objectifs